

Vieille-Eglise Vieille-Eglise Vieille-Eglise Vieille-Eglise

INFOS

F
é
v
r
i
e
r

2
0
1
4



Ecole maternelle Monet
Respect Ambition et Réussite

Ecole Publique Vermeer
Ecole Publique Monet
RPI



Ecole Publique Vermeer
Respect Ambition et Réussite

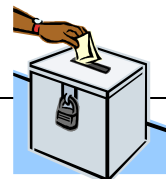
Monsieur,

Madame,

Pour prévoir les effectifs pour la rentrée 2013/2014, les parents souhaitant inscrire leurs enfants (à partir de 2 ans) aux écoles de Nouvelle-Eglise et Vieille-Eglise doivent effectuer cette démarche avant le **28 mars en mairie**. Pour cela, **veuillez vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant**.

Merci de votre compréhension.

Dominique POURRE, Maire.



ELECTIONS

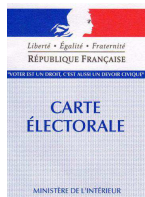
☞ Les élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ont lieu les **dimanches 23 et 30 mars**. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

☞ Les conseillers municipaux des communes de 1000 habitants et plus sont élus pour 6 ans et sont renouvelés intégralement. Ils sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes paritaires comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir (15), **sans adjonction ni suppression de noms et sans modification** de l'ordre de présentation.

☞ Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée, selon le même mode de scrutin et par un même vote

☞ Depuis le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013, **DANS TOUTES LES COMMUNES**, l'électeur doit présenter **OBLIGATOIREMENT** un titre d'identité avec photo en cours de validité ainsi que sa carte d'électeur. En cas de perte de la carte d'électeur, s'adresser au secrétariat de la mairie pour un duplicata.

☞ **En cas de non présentation des deux pièces l'électeur ne pourra pas voter.**



M
a
r
s

2
0
1
4



PARCOURS DU CŒUR



Les associations communales vous invitent à participer au parcours du cœur qui se déroulera le

Dimanche 6 avril 2014

Des parcours « marche » et « vélo » vous seront proposés.

A l'issue de cette manifestation, tous les participants se verront offrir boissons et biscuits.

Comme l'an dernier, venez nombreux nous rejoindre, en particulier les nouveaux habitants de la commune, à 9h30 pour les inscriptions (gratuites), rendez-vous dans la cour de la mairie.

***Départ des inscrits à 10 h 00.
Nous comptons sur vous. Merci.***



PREVENTION CAMBRIOLAGE

Depuis quelques temps, plusieurs cambriolages ont eu lieu, de jour comme de nuit, dans notre village. Soyez vigilants.

Si vous devez vous absenter, même un court instant.

ATTENTION A VOS CLES

Ne laissez jamais vos clés dans les endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres, sous les pots de fleurs)

ATTENTION AUX ISSUES

Veillez à la fermeture des portes et des fenêtres si vous devez vous absenter même un court instant.

NE SOYEZ PAS INDIFFERENTS

Surveillez les allées et venues des personnes étrangères à votre quartier ou résidence.

N'hésitez pas à appeler la gendarmerie nationale : le 17. Personne ne fera grief de cette démarche.

Relevez si possible la marque, le numéro et la couleur de tout véhicule suspect.

NE TOUCHEZ A RIEN

Si vous constatez une effraction ou un vol chez vous, ne rien toucher ou déplacer avant le passage de la gendarmerie.

F
é
v
r
i
e
r

2
0
1
4

M
a
r
s

2
0
1
4



Février 2014

SIMPLIFICATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES CARTES D'IDENTITE

- ➔ Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 sont valables 15 ans.
- ➔ Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 seront **automatiquement** valides 15 ans sans démarches particulières. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Aucune démarche à effectuer en Mairie.
- ➔ Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- ➔ Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte d'identité, rendez vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.



Pièces à fournir :

- Un acte de naissance (faire la demande à la mairie de votre lieu de naissance) **pièce à produire en cas de 1^{ère} demande ou de perte du précédent titre.**
- 2 photos couleur, de face, tête nue.
- Un justificatif de domicile datant de 6 mois, facture EDF, eaux, ordures ménagères... (pour les majeurs résidents chez leurs parents, fournir également une attestation + photocopie de carte d'identité des parents).
- L'ancienne carte d'identité
- En cas de perte ou vol, timbres fiscaux de 25 €
- Enfants mineurs de parents divorcés, la copie du jugement de divorce stipulant le droit de garde de l'enfant.

Mars

Le CLAV recrute

*Vous êtes motivés et autonomes le Centre de Loisirs et d'Animation Villageoise recherche **des animateurs et animatrices pour le centre d'été qui se déroule du 7 au 25 juillet 2014***



Vous pouvez dès à présent envoyer CV et lettre de motivation en Mairie à l'attention de Monsieur Mariette

2014



ELAGAGE



Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que vos arbres et arbustes n'empiètent pas sur les voiries communales, sur les waterings et trottoirs, et soient à une distance raisonnable des habitations voisines. Merci de votre compréhension



F
é
v
r
i
e
r

2
0
1
4

M
a
r
s

2
0
1
4

Bientôt 16 ans ! pensez au RECENSEMENT

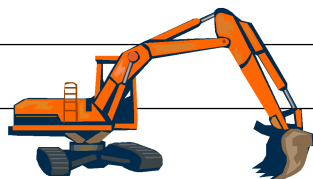
Qui → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans

Où → A la mairie du domicile

Pourquoi → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est **obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, permis de conduire, etc.).



CURAGE



Pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales, la commune fait actuellement procéder à des travaux de curage des fossés bordant les voiries communales.

Le conseil municipal souhaiterait que les propriétaires ou occupants de parcelles avec des fossés mitoyens procèdent à leur curage pour assurer l'écoulement vers les waterings et vous remercie d'avance des dispositions que vous serez amenés à prendre.

Gilles Sneck, adjoint au Maire

REGLES D'URBANISME QUELQUES RAPPELS



Nous rappelons que sont soumises à déclaration préalable :

- toute construction inférieure à 40 m²
- la réalisation de clôtures, murets et portails
- pose de velux, portes ou fenêtres

Un permis de construire est à déposer pour toute construction supérieure à 40 m².

Ces demandes sont transmises aux services de la DDTM, lesquels les instruisent en se référant aux articles du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Un géomètre du cadastre passe chaque année sur notre commune, la constatation d'une modification ou construction non déclarée donne lieu à une taxation d'office.



Février
2014



CARNAVAL

Défilé de carnaval le **vendredi 21 février**
Alors sortez vos déguisements et
rendez vous à la garderie à partir de 17h15.



TELETHON 2013

Le téléthon qui s'est déroulé les 6 et 7 décembre 2013 dans notre commune a permis de récolter plus de 1 400 € pour l'Association Française contre les Myopathies.

Je tiens à remercier particulièrement tous les acteurs qui se sont mobilisés durant ce week-end : associations, commerçants, bénévoles...

Philippe FIEVEZ, adjoint



A VOS AGENDAS

Dimanche 9 février : Pièce de théâtre du Comité des fêtes et du Club Cyclo

Dimanche 16 février : Loto du Club de l'Amitié

Vendredi 21 février : Défilé du carnaval

Du Lundi 24 au vendredi 28 février : Garderie « Temps Libre »

Mercredi 5 mars : Réunion du club de l'Amitié



Dimanche 9 mars : Concours de cartes du Club de l'Amitié

Dimanche 16 mars : Loto du Comité des fêtes

Samedi 22 mars : Repas du CAVE Football

Dimanche 23 mars : Elections Municipales

Dimanche 30 mars : Elections Municipales

Mercredi 2 avril : Réunion du Club de l'Amitié

Samedi 5 avril : Couscous dansant de l'APE



Mars
2014